

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2024

DELIBERATION N°CD2024-02/1/5 DOSSIER N°6166	PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU SYNDICAT MIXTE DE LA CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE : ATTRIBUTION D' ACOMPTES DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
--	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Delphine CHARTRAIN à Bertrand LABAR
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Catherine DEFEMME à Jérémie SAUTY
Thierry GAILLARD à Marie-Christine BUNLON
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU SYNDICAT MIXTE DE LA CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE :
ATTRIBUTION D' ACOMPTES DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2024-02/1/5 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

DÉCIDE,



D'attribuer, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2024, un acompte sur le montant des contributions statutaires de l'année 2024 en faveur du Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'art tissé, soit :

- En investissement : **57 500 €**, soit 25 % du montant de la contribution statutaire de 2023 (chapitre 204, article 2041781, fonction 314) ;

- En fonctionnement : **401 250 €**, soit 75 % du montant de la contribution statutaire de 2023 (chapitre 65, article 6561, fonction 314).

Il est précisé que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2024.

D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ne prennent pas part au vote :

Mme V. Simonet, Mme C. Defemme (ayant donné pouvoir à J. Sauty), Mme L. Chevreux (ayant donné pouvoir à M. V. Martin), M. V. Martin, M. G. Marsaleix, Mme R. Nicoux (ayant donné pouvoir à M. J.L. Léger), M. J.L. Léger, M. J.J. Lozach, Elus Membres du Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la tapisserie et de l'art tissé

Adopté : 22 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET